

Un Coordonnateur de parcours MDPH (H/F)

POSTULER AVANT LE 1 DÉCEMBRE 2026

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre recrute Un Coordonnateur de parcours MDPH (H/F).

Publié le 29 octobre 2026



Fiche de poste

PDF - 562.59 Ko

POSTULER EN LIGNE

MISSIONS

1 - Analyse et évaluation des situations individuelles, préparation des décisions de la CDAPH :

Contrôle de la recevabilité des dossiers et des demandes

Élaboration de la proposition de compensation du handicap (PPC : plan personnalisé de compensation, plan personnalisé de scolarisation pour les enfants...)

Préparation et animation des réunions de l'équipe pluridisciplinaire

Présentation des dossiers en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Suivi de la mise en oeuvre des décisions prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en lien étroit avec les différents partenaires

Échanges avec les demandeurs autour de leur situation, explication des décisions, transmission d'information pour améliorer l'accès des personnes à leurs droits.

Référence des situations complexes et critiques, animation des « Groupes opérationnels de synthèse », élaboration des compte-rendus de réunions et le cas échéant des plans d'accompagnement global (PAG)

2 - Mission de coordination et de ressources en interne à la MDPH et auprès des partenaires :

Conseil technique auprès des membres de l'équipe pluridisciplinaire, des agents de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et des partenaires extérieurs (associations de personnes handicapées, établissements et services sociaux et médico-sociaux, professionnels du champ médico-social, social, de l'Éducation nationale, de la formation et de l'insertion professionnelle, de la santé et du secteur sanitaire...)

Mise en oeuvre et animation de partenariat avec l'ensemble des acteurs participants au handicap

Veille juridique

Réalisation de bilans d'activité et suivi des statistiques

Représentation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées dans différentes instances

Suivi des listes d'attente en établissement et service médico-social.

Le coordonnateur intervient sur l'ensemble du public s'adressant à la MDPH, sans distinction.

La limite des candidatures est fixée au **1er décembre 2026**.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36